



CSA-Ministériel

du 11 juin 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Madame la Secrétaire Générale,

FO Justice regrette profondément que son analyse se soit avérée exacte. Nous aurions sincèrement préféré nous tromper et que le choix de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), porté par cette administration et les autres organisations syndicales, se révèle bénéfique pour les agents.

Hélas, le scandale que nous avons dénoncé est aujourd'hui confirmé. En effet, votre décision, ainsi que celles de l'UNSA-Justice, de la CGT et de la CFDT, ont conduit à la sélection de l'offre la moins avantageuse, INTÉRIALE/AXA et ceci malgré nos multiples alertes et mises en garde tout au long des négociations.

Cette offre, parmi les plus onéreuses, va à l'encontre du principe de solidarité, qui veut que les revenus les plus élevés contribuent davantage que les plus modestes.

Pour mesurer l'écart indécant, nous invitons les agents à effectuer une simulation comparative entre un salaire brut de 2000 € et un autre de 5000 €. Cela permettra de mesurer l'impact réel de cette décision.

La différence de cotisation entre les bas et les hauts salaires est dérisoire, illustrant l'injustice du dispositif retenu.

Nous avons pourtant alerté sur ces risques, mais nos mises en garde ont été ignorées, voire qualifiées de démagogiques par certains. Dès le lancement des négociations, nous avons constaté un processus biaisé, qui ne laissait que peu de place à une véritable équité.

Madame la Secrétaire Générale, Qu'en est-il de notre demande de dépôt de plainte contre X, concernant les potentielles violations de confidentialité dénoncées par notre **Organisation Syndicale**.

FO Justice n'attend plus rien de cette administration et de ses complices en matière de PSC.

Nous prendrons nos responsabilités et agirons seuls, nous en avons l'habitude, pour trouver des solutions concrètes afin de protéger le pouvoir d'achat des agents du ministère de la Justice.

Ce projet, qui devait être une avancée sociale, se transforme en gouffre financier pour celles et ceux qui ne peuvent se permettre des dépenses supplémentaires.

Afin de dénoncer cette hérésie, FO Justice appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser le 13 juin 2025.

C'est précisément, en cette date que se tiendra la première CPPS depuis la notification du marché à INTERIAL.

FO Justice restera mobilisé pour dénoncer cette gabegie, défendre les intérêts des agents et exiger une véritable justice sociale.



Madame la Secrétaire Générale,

S'agissant du point à l'ordre du jour relatif à la création d'une filière technique ministérielle, nous reconnaissons l'importance de structurer la filière pour l'ensemble des Personnels Techniques du ministère et de valoriser ces métiers essentiels au bon fonctionnement de notre Institution tout en garantissant les statuts de tout un chacun quelle que soit sa direction d'appartenance. Nous attendions depuis des décennies cette avancée et voterons favorablement sur ces projets de décrets.

Pour rappel, cela doit se traduire par la création d'une catégorie B et A pour les Personnels Techniques du ministère et le passage de l'ensemble des Adjoints Techniques de la DAP en catégorie B. Il en est de même pour les Techniciens de la DAP qui auront de nouvelles opportunités de déroulement de carrière négociées dans ce cadre.

**Nous saluons l'aboutissement d'un travail d'ampleur mené par notre Organisation Syndicale.
La détermination de FO Justice a permis la prise en compte de nos revendications.**

Toutefois, notre vote est conditionné à la signature d'un protocole d'accord avec le ministère et signé par le Garde des Sceaux, garantissant des mesures concrètes pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents sur plusieurs années et non pas uniquement sur l'année 2025. Nous avons clairement exprimé nos revendications et identifié des points qui constituent des lignes rouges dans cette négociation.

A ce titre, nous exigeons que cet accord acte les engagements suivants :

- ▶ L'augmentation de l'IFSE pour l'ensemble des agents.
- ▶ La suppression de l'abattement de l'IFSE pour les agents de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Cette demande est également formulée pour les Personnels Administratifs.
- ▶ La mise en place de Listes d'Aptitude dérogatoires, permettant une meilleure reconnaissance des compétences et des parcours professionnels.
- ▶ La facilitation de l'accès des techniciens au corps des ingénieurs, afin de garantir une véritable évolution de carrière.
- ▶ L'augmentation du nombre de passages aux différents grades, avec des mesures transitoires permettant une valorisation effective des carrières.

FO Justice restera mobilisé et exigeant afin que ces engagements ne restent pas de simples promesses, mais se traduisent par des avancées concrètes pour les agents du ministère de la Justice.

Madame la Secrétaire Générale,

FO Justice n'a qu'un seul objectif : défendre les intérêts des personnels de ce ministère, sans distinction de corps ni de direction.

Notre engagement est guidé par cette exigence, loin de toute logique de clientélisme ou de calculs stratégiques, que certains semblent privilégier autour de cette table.

Notre force réside dans le soutien et l'adhésion des personnels de ce ministère aux revendications que nous portons. Il est essentiel que chacun, ici, prenne la mesure de cette réalité et de son poids.

SI NOUS NE SOMMES PAS ENTENDUS, FO JUSTICE SAURA SE FAIRE RESPECTER

L'Union **FO Justice** – le 11 juin 2025

